

*Initiatives ministérielles*

trop souvent, nos jeunes ne réussissent pas à compléter leur secondaire V, ne réussissent pas par la suite à avoir un emploi qu'ils considèrent comme décent ou qu'ils aimeraient avoir, il est important de mettre l'emphase là-dessus et de s'assurer que partout à travers le Canada, nos jeunes, autant que nos personnes qui ont besoin de soins de santé, aient à leur disposition ces soins et cette éducation à un coût qui soit le même partout à travers le Canada.

Je pense que le projet de loi C-60 respecte justement ces critères de base, lesquels sont importants et font en sorte de privilégier partout au Canada, que ce soit à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique ou au Québec, l'éducation et la santé.

Monsieur le Président, vous me permettrez de souligner la présence à la Chambre du ministre responsable de ce projet de loi, l'honorable John McDerimid. Je serais prêt à lui céder une partie de mon temps de parole pour qu'il puisse lui aussi faire valoir son point de vue sur ce projet de loi qui est important et pour lequel je sais qu'il s'est préparé à en discuter.

Alors, monsieur le Président, je vais terminer là-dessus et je vais laisser du temps pour mon collègue, le ministre.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Si je comprends bien, vous partagez votre période de 40 minutes?

**M. McDerimid:** Monsieur le Président, je pense que l'autorisation de la Chambre est nécessaire pour agir de la sorte. Si vous me le permettez, j'aimerais terminer en formulant quelques observations. Le secrétaire parlementaire a fait un très bon exposé. Je voudrais seulement formuler quelques observations, mais le consentement unanime de la Chambre est nécessaire à cette fin et je demande ce consentement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'allais justement le faire. Je vous remercie.

Y a-t-il consentement unanime afin d'accorder quelques minutes au ministre d'État aux Finances pour qu'il termine sa déclaration?

**Des voix:** D'accord.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, nous de ce côté-ci de la Chambre n'avons aucune objection, mais à l'avenir nous aimerions être prévenus à l'avance par les ministres afin de savoir qui va partager quelle période de temps.

**Le président suppléant (M. Paproski):** C'est très bien. Je suis convaincu qu'on peut accéder à cette demande. Le

ministre d'État aux Finances peut terminer sa déclaration.

**L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je voudrais remercier mes collègues de leur gentillesse.

Comme le secrétaire parlementaire l'a si bien fait remarquer ce matin, ce projet de loi, le C-60, modifie la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé; il apporte quelques modifications mineures aux lois que je viens de mentionner afin de simplifier le régime fiscal.

Nous discutons évidemment des montants supplémentaires qui seront accordés aux provinces dans le cadre de la péréquation, la pierre angulaire du système financier dans le fédéralisme canadien. Ce renouvellement est l'aboutissement de consultations auprès des provinces, qui ont duré une vingtaine de mois. Les provinces sont ravies du résultat des consultations, comme l'ont fait savoir les ministres des Finances à la réunion qu'ils ont récemment tenue à Québec. Ce projet de loi permettra également aux administrations fédérale et provinciales de gérer conjointement leurs impôts. Nous pourrions ainsi simplifier quelque peu le régime fiscal. S'il est un message que les entreprises et les consommateurs nous adressent, c'est bien celui de simplifier la fiscalité. Cette mesure simplifiera donc la perception des impôts pour les contribuables et les gouvernements.

Alors que certaines provinces travaillent de concert avec l'administration fédérale, je pense que cette mesure est importante en ce sens qu'elle incitera les autres provinces à y donner suite, ce qui permettra de percevoir la taxe de vente provinciale à la frontière.

Ce ne sont pas de nouveaux impôts, je veux que ce soit bien clair. Ces taxes sont payables aux provinces sur les achats que les consommateurs canadiens font de l'autre côté de la frontière. Sous réserve des exemptions, ils doivent payer les taxes de vente fédérale et provinciale.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement fédéral n'a jamais perçu la taxe de vente des provinces. Nous avons commencé par la province de Québec parce qu'elle a harmonisé son système ou harmonisera son système avec la taxe sur les produits et services. D'autres provinces sont sur le point de prendre une décision à ce sujet. Elles se penchent sur la question en vue d'harmoniser leur régime fiscal avec le système régissant la taxe sur les produits et services, notamment dans le domaine des produits.